



CNCFA

SYNDICAT DES PROFESSIONNELS
DES FUSIONS ET ACQUISITIONS

POUVOIR AG du 23 novembre 2016 Mode d'emploi

Je ne pourrai pas être à l'AG du CNCFA, je donne pouvoir à un membre du CNCFA pour me représenter et voter en mon nom.

- A) Remplir le POUVOIR ci-après
- B) Dater et signer le POUVOIR
- C) Transmettre le pouvoir :
 - a. Donnez votre Pouvoir au membre du CNCFA qui vous représentera à l'AG
 - b. Scannez et renvoyez par mail à un membre du bureau
 - i. Président : Jean-Marc RAZA jm.raza@jcg-entreprises.com
 - ii. Secrétaire : Henry GORMAND hgormand@synercom-France.fr
 - iii. Trésorier : Roland VACHERON roland.vacheron@adresconseil.fr

FAQ

A qui donner mon Pouvoir, je n'ai pas d'idée ?

Soit à un membre du CNCFA, voir sur le site du CNCFA :

[Cliquer ici](#)

Soit un Membre du Conseil d'Administration du CNCFA :

- RAZA Jean-Marc : Président
- VACHERON Roland : Trésorier
- GORMAND Henry : Secrétaire
- BENILAN Jacques
- FALIERES Jacques
- HANRAS Fabienne
- JOLIVET Félix
- TOURRES Adrien

Puis-je envoyer mon Pouvoir par courrier postal ?

Oui, à l'adresse du cabinet d'un des membres du bureau.

Non, à l'adresse du CNCFA qui est une boîte postale et le routage prendrait trop de temps.

Nous vous le déconseillons tout envoi postal car il y a forte chance qu'il n'arrive pas à temps pour être pris en compte lors de l'AG.



CNCFA

SYNDICAT DES PROFESSIONNELS
DES FUSIONS ET ACQUISITIONS

POUVOIR
AG du 23 novembre 2016

JE SOUSSIGNE :

Nom

Prénom

Société

Adresse

.....

Donne par les présentes, pouvoir à Monsieur Jean-Marc RAZA

.....

(ou compléter avec nom, prénom d'un membre du CNCFA)

A l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale mixte de ce syndicat qui aura lieu le

Vendredi 23 novembre 2016 à 8h45

Au **Cercle de l'Union Interalliée** - 33 Rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

En conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de toutes pièces, émettre tous votes, et généralement faire le nécessaire, étant entendu que si l'assemblée ne pouvait délibérer à la majorité requise, le présent pouvoir sera valable pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à Le

Signature